

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 avril 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Choisy-au-Bac.

Date de convocation : 20 avril 2026.

Nombre de membres composant le Conseil municipal : 23 - Nombre de membres présents : 19.
Le quorum étant atteint.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. de VALENCE - M. HARNY - Mme LISCH-DUPEUX - M. DHOURY - - M. POIRIER - Mme KIPFER - M. LOUIS - Mme VERNANCHET - M. HALLU - Mme DUVAL - Mme MAUGER - M. AVELINE -Mme FONDER - M. SZUWALSKI - Mme DUBRENAT - Mme KOPACZ - Mme CORTES - M. MACHU - M. DELAMARRE

Étaient absents représentés : Mme CHEMELLO-ANCEL (pouvoir à M. HARNY) - M. COURADEAU (pouvoir à Mme LISCH-DUPEUX) - Mme LEBLANC-NAVARRO (pouvoir à M. de VALENCE) - M. BOILET (pouvoir à M. LOUIS)

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Louise MAUGER est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte Financier Unique 2025
2. Affectation du résultat 2025

1) Compte Financier Unique 2025

Présentation de Monsieur de VALENCE, qui rappelle que la présentation de ce point a eu lieu lors du conseil municipal du 10 avril 2026.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU 2025 fait ressortir les résultats suivants :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 867 406,18	4 155 728,00	16 023 134,18
	Recettes réalisées (1)	B	7 221 379,02	4 380 876,59	11 602 255,61
	Restes à réaliser	C	2 243 220,44	0,00	2 243 220,44
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	12 522 890,56	4 404 415,29	16 927 305,85
	Dépenses réalisées (1)	E	7 623 292,22	4 071 021,76	11 694 313,98
	Restes à réaliser	F	4 863 070,34	0,00	4 863 070,34
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-401 913,20	309 854,83	-92 058,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	655 484,38	248 687,29	904 171,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	253 571,18	558 542,12	812 113,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 619 849,90	0,00	-2 619 849,90
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 366 278,72	558 542,12	-1 807 736,60

Considérant que pour le vote du Compte Financier Unique, M. de VALENCE, maire, ne prend pas part au vote, il s'est retiré pour laisser la présidence de la séance à M. HARNY, adjoint délégué.

M. HARNY propose au conseil municipal de procéder au vote et d'approuver le Compte Financier Unique tel que présenté ci-dessus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Financier Unique 2025.

2) Affectation du résultat 2025

Présentation de Monsieur de VALENCE.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	309 854,83
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	248 687.29
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	558 542.12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	253 571.18
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-2 619 849.90
Besoin de financement F. = D. + E.	2 366 278.72
AFFECTATION =C. = G. + H.	558 542.12
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	558 542.12
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après avoir examiné le Compte Financier Unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide** d'affecter le résultat de fonctionnement présenté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.